

## TYPE D'ACTIVITÉ

## PACK CLASSIQUE

PACK AFFAIRES  
SOUSCRIPTION AU PACK CLASSIQUE REQUISE

## RESTAURANTS

Votre équipement est situé :	dans l'agglomération Saint-Brieuc	140 €	+100 €
	en dehors de l'agglomération mais en Côtes-d'Armor	170 €	+150 €
> ÉTABLISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE OU SECONDE ACTIVITÉ :		110 €	inclus *

## LOISIRS

Votre équipement est situé :	dans l'agglomération Saint-Brieuc	140 €	+100 €
	en dehors de l'agglomération mais en Côtes-d'Armor	170 €	+150 €
	en Bretagne	200 €	-
> ÉTABLISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE OU SECONDE ACTIVITÉ :		110 €	inclus *

## MONUMENTS ET DES SITES PATRIMONIAUX

Votre équipement est situé :	dans l'agglomération Saint-Brieuc	140 €	+100 €
	en dehors de l'agglomération mais en Côtes-d'Armor	170 €	+150 €
	en Bretagne	200 €	-

## COMMERCES (COMMERCES DE BOUCHE, BAR, TRAITEUR, BOUTIQUE, SERVICE, TRANSPORT, ...)

Votre équipement est situé :	dans l'agglomération Saint-Brieuc	90 €	+100 €
	en dehors de l'agglomération mais en Côtes-d'Armor	150 €	+150 €

(1) Les campings et hôtels, bénéficient dans ce partenariat de la diffusion sur le site internet de Côtes d'Armor Destination (CAD), soit 110€ inclus dans chaque cotisation demandée. Tarifs en baisse suite à l'arrêt par le Comité régional du tourisme de Bretagne (CRT) du pack global Office de Tourisme + CAD + CRT

HÔTELS <sup>(1)</sup>

HÔTEL NC OU 1*	5 à 20 chambres	257 €	+100 €
	21 à 30 chambres	267 €	+100 €
	31 à 50 chambres	287 €	+100 €
	51 chambres et +	297 €	+100 €
HÔTEL 2*	5 à 20 chambres	277 €	+100 €
	21 à 30 chambres	297 €	+100 €
	31 à 50 chambres	307 €	+100 €
	51 chambres et +	333 €	+100 €
HÔTEL 3*	5 à 20 chambres	297 €	+100 €
	21 à 30 chambres	317 €	+100 €
	31 à 50 chambres	337 €	+100 €
	51 chambres et +	347 €	+100 €
HÔTEL 4*	5 à 20 chambres	297 €	+100 €
	21 à 30 chambres	307 €	+100 €
	31 à 50 chambres	357 €	+100 €
	51 chambres et +	387 €	+100 €
> SUPPLÉMENT RESTAURANT		65 €	inclus *

CAMPINGS <sup>(1)</sup>

> CAMPING SUPPLÉMENTAIRE	305 €	-
> CAMPING SUPPLÉMENTAIRE	239 €	-

## LOCATIONS DE VACANCES

> HÉBERGEMENT SUPPLÉMENTAIRE	170 €	-
> HÉBERGEMENT SUPPLÉMENTAIRE	85 €	-

## CHAMBRES D'HÔTES

	170 €	-
--	-------	---

## AUBERGE DE JEUNESSE

	272 €	-
--	-------	---

## AUTRES HÉBERGEMENTS

	242 €	+100 €
--	-------	--------

## RÉGIE PUBLICITAIRE

DANS UN DE NOS GUIDES A5 CARNET DE BORD OU ADRESSES GOURMANDES (fichier fourni)	«Vignette» - Verticale L.64 x H.84 mm	350 €	-
	1/2 page - Horizontale L.150 x H.105 mm	600 €	-
	Pleine page - Verticale L.150 x H.210 mm	750 €	-
	4 <sup>ème</sup> de couverture - Verticale L.150 x H.210 mm	1500 €	-
> SUPPLÉMENT CRÉATION GRAPHIQUE DE VOTRE ENCART PAR NOTRE GRAPHISTE (2 MODIFICATIONS MAXIMUM)		40 €	-

Raison sociale de l'activité : .....

Société : ..... N° Siret : .....

Nom et Prénom : .....

Adresse (de facturation) : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

PACK CLASSIQUE	TTC
ACTIVITÉ PRINCIPALE :	€
ÉTABLISSEMENT OU ACTIVITÉ SUPPLÉMENTAIRE :	€
ÉTABLISSEMENT OU ACTIVITÉ SUPPLÉMENTAIRE :	€
<b>SOUS-TOTAL PACK CLASSIQUE</b>	<b>€</b>

PACK AFFAIRES (SOUSCRIPTION AU PACK CLASSIQUE REQUISE)	TTC
ACTIVITÉ PRINCIPALE :	€
ÉTABLISSEMENT OU ACTIVITÉ SUPPLÉMENTAIRE :	inclus *
ÉTABLISSEMENT OU ACTIVITÉ SUPPLÉMENTAIRE :	inclus *
<b>SOUS-TOTAL PACK AFFAIRES</b>	<b>€</b>

\* établissement/activité supplémentaire du pack classique inclus dans le pack affaire pour la souscription d'une activité principale dans les pack classique + affaires

RÉGIE PUBLICITAIRE (COCHER L'OPTION.S SOUHAITÉE.S ET INDIQUEZ LE MONTANT TOTAL)	TTC	
CARNET DE BORD A5 PLIÉ	<input type="checkbox"/> «Vignette» - Verticale L.64 x H.84 mm	350 €
	<input type="checkbox"/> 1/2 page - Horizontale L.150 x H.105 mm	600 €
	<input type="checkbox"/> Pleine page - Verticale L.150 x H.210 mm	750 €
	<input type="checkbox"/> 4 <sup>ème</sup> de couverture - Verticale L.150 x H.210 mm	1500 €
ADRESSES GOURMANDES A5 PLIÉ	<input type="checkbox"/> «Vignette» - Verticale L.64 x H.84 mm	350 €
	<input type="checkbox"/> 1/2 page - Horizontale L.150 x H.105 mm	600 €
	<input type="checkbox"/> Pleine page - Verticale L.150 x H.210 mm	750 €
	<input type="checkbox"/> 4 <sup>ème</sup> de couverture - Verticale L.150 x H.210 mm	1500 €
> SUPPLÉMENT CRÉATION GRAPHIQUE DE VOTRE ENCARTE PAR NOTRE GRAPHISTE (2 MODIFICATIONS MAXIMUM)	40 €	
<b>SOUS-TOTAL RÉGIE PUBLICITAIRE</b>	<b>€</b>	

<b>TOTAL ADHÉSION 2025</b>	<b>€</b>
----------------------------	----------

Date : ..... Signature : .....

 Je déclare adhérer à l'Office de Tourisme de la Baie de Saint-Brieuc pour l'année 2025 et m'engage à respecter sa politique qualité.

 PAIEMENT À RÉCEPTION DE LA FACTURE, NE PAS ENVOYER DE CHÈQUES
**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'adhésion et à la vente des espaces publicitaires sur les différents supports de communication de l'Office de Tourisme et des Congrès de la Baie de Saint-Brieuc. L'Office de Tourisme est en droit de refuser une adhésion si l'offre ne correspond pas aux critères de qualité de l'accueil touristique ou à un réel intérêt touristique de la destination. Il peut mettre un terme ou suspendre tout partenariat en cas de manquement relatif à ses engagements qualité. Plus d'informations sur : <https://www.baiedesaintbrieuc.com/espace-pro-presse/espace-partenaires/etre-partenaire-de-l'office-de-tourisme/>

**FONCTIONNEMENT** – Offre partenariat. Après validation du partenariat l'Office de Tourisme s'engage à vous transmettre un BAT avec date limite de retour, après cette date sans validation de votre part, l'Office de Tourisme ne sera pas tenu responsable en cas d'erreur.

**INSERTION PUBLICITAIRE** – Vous devrez la fournir au format demandé en haute définition, en respectant un fond perdu de 3 mm et une marge de sécurité de 3 mm. L'Office de Tourisme se réserve le droit de vous demander la modification de votre encart si nécessaire dans un souci de cohérence graphique.

**RÈGLEMENT** – Tout bon de commande signé est considéré comme un engagement ferme et définitif. Un titre exécutoire et une facture vous seront envoyés par courrier. Merci de suivre les indications mentionnées pour les modalités de paiement.

**RESPONSABILITÉ** – Une action de dommages-intérêts ne saurait être intentée contre l'office de tourisme à la suite d'une non-parution d'une annonce ou de la parution d'une erreur.

**DONNÉES PERSONNELLES** – Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, dite loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données vous concernant auprès de l'office de tourisme. Sauf opposition de votre part, les données vous concernant pourront être utilisées par l'office de tourisme, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses partenaires.